

Rapport de contrôle de l'Inspection des Installations Classées		
Référence : 20190529-RAP-63-597-rapport visite Constellium 22 mai		
Nom et adresse de l'établissement contrôlé		Code DREAL
Société CONSTELLIUM ISSOIRE ZI des Listes – BP42 63502 ISSOIRE		S3IC 0056-00372 Priorité <input checked="" type="checkbox"/> PN <input type="checkbox"/> AE <input type="checkbox"/> SP <input type="checkbox"/> Autre DREAL <input checked="" type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> NC SEVESO <input type="checkbox"/> HAUT <input checked="" type="checkbox"/> BAS
Activité principale : élaboration et transformation d'alliage d'aluminium		
Date du contrôle : 22/05/2019		
Inspecteur(s) : Lionel LABELLE		
Type de contrôle		
<input type="checkbox"/> Inspection approfondie <input type="checkbox"/> Inspection courante <input checked="" type="checkbox"/> Inspection ponctuelle	<input checked="" type="checkbox"/> Inspection annoncée <input type="checkbox"/> Inspection inopinée	<input checked="" type="checkbox"/> Inspection planifiée <input type="checkbox"/> Inspection circonstancielle
Circonstances du contrôle		
<input type="checkbox"/> Plan de contrôle de la DREAL <input type="checkbox"/> Incident/Accident du		<input type="checkbox"/> Plainte <input checked="" type="checkbox"/> Autre : investigations SSP à venir
Thème(s) principaux du contrôle -Pollution des sols		
Principale(s) installation(s) contrôlée(s) -zone aval de la pollution des sols identifiés au droit des anciens bassins de lagunage		
Référentiel(s) du contrôle		
Personne(s) rencontrée(s) et fonction(s)		
Nom	Société	Qualité
M. Géraud	Constellium Issoire	Responsable ESS
M. Baubet	Constellium Issoire	Responsable Energie Environnement
M. Mossant	Conservatoire des Espaces naturels d'Auvergne	Directeur
Copies	<input checked="" type="checkbox"/> Exploitant DREAL : <input checked="" type="checkbox"/> Chrono <input type="checkbox"/> PRICAE <input type="checkbox"/> Autre : <input checked="" type="checkbox"/> Autre : Préfecture	

Contexte et principales constatations

Contexte :

L'usine CONSTELLIUM ISSOIRE est implantée dans la zone industrielle « Les Listes » à environ 1,4 km au nord du centre-ville d'Issoire, en bordure de l'autoroute A75, sur la rive gauche de la rivière Allier. Cette usine est spécialisée dans la fabrication de demi-produits à base d'aluminium (divers procédés de fusion et de mise en forme des matériaux : laminage, planage, traitement de surface...). Elle emploie environ 1600 personnes et est spécialisée dans la transformation de l'aluminium en plaques ou profilés, notamment pour le secteur de l'aéronautique.

La moitié de ce site industriel est en zone inondable (proximité immédiate avec la rivière Allier). Dans le cadre de reconnaissances préliminaires à des travaux de réhausse de la digue de protection de l'usine, une pollution du sol et de la nappe a été identifiée (hydrocarbures et métaux) dans l'axe de l'atelier tôlerie (rapport ANTEA n° 89781/B de juillet 2017). L'étendue de cette pollution depuis l'usine en direction de l'Allier est inconnue (de même que les méthodes et les coûts de traitement envisagés).

Suite à différents échanges depuis l'été 2017, l'exploitant a proposé un programme d'investigations le 28 mars 2019 (document établi par la société Biobasic référencé BE/CF.SSP.diag/22.01.19/jt.v0), lequel a été approuvé par un courrier préfectoral du 4 avril 2019. L'objet de la visite était de présenter les travaux envisagés (réalisation de piézomètres – voir annexe 1) au Conservatoire des espaces naturels d'Auvergne (CEN-A), futur propriétaire des parcelles investiguées et d'identifier leurs modalités de mise en œuvre.

Le CEN-A devrait être propriétaire des parcelles en question à compter du 15 août 2019 (transaction en cours). En termes de calendrier, la réalisation des piézomètres est envisagée à compter de septembre 2019.

La réalisation des piézomètres va nécessiter de défricher la végétation présente sur les parcelles (voir photographies en annexe 2). Ces défrichements qui sont de faible emprise au sol, ne relèvent pas d'une procédure de cas par cas.

CONSTELLIUM ISSOIRE devra prendre des dispositions pour éviter :

- que les chemins créés n'incitent pas au dépôt de déchets (positionner des branchages...);
- de favoriser la propagation d'espèces exotiques envahissantes.

Un échange précis entre CONSTELLIUM ISSOIRE, son prestataire en charge de la réalisation des piézomètres et le CEN-A, avant réalisation des travaux, permettra de définir précisément :

- les cheminements à créer au regard des enjeux naturels identifiés sur place ;
- le positionnement précis des ouvrages.

CONSTELLIUM ISSOIRE tiendra le CEN-A informé du résultat des investigations.

Suites données à l'inspection

Écarts relevés Oui Non
Proposition de mise en demeure Oui Non
Proposition d'arrêté complémentaire Oui Non
Commentaires : une lettre de suite est adressée à l'exploitant.

Rédigé par
l'inspecteur de l'Environnement
(spécialité Installations Classées)



Lionel LABELLE

Vérifié par
l'inspecteur de l'Environnement
(spécialité Installations Classées)



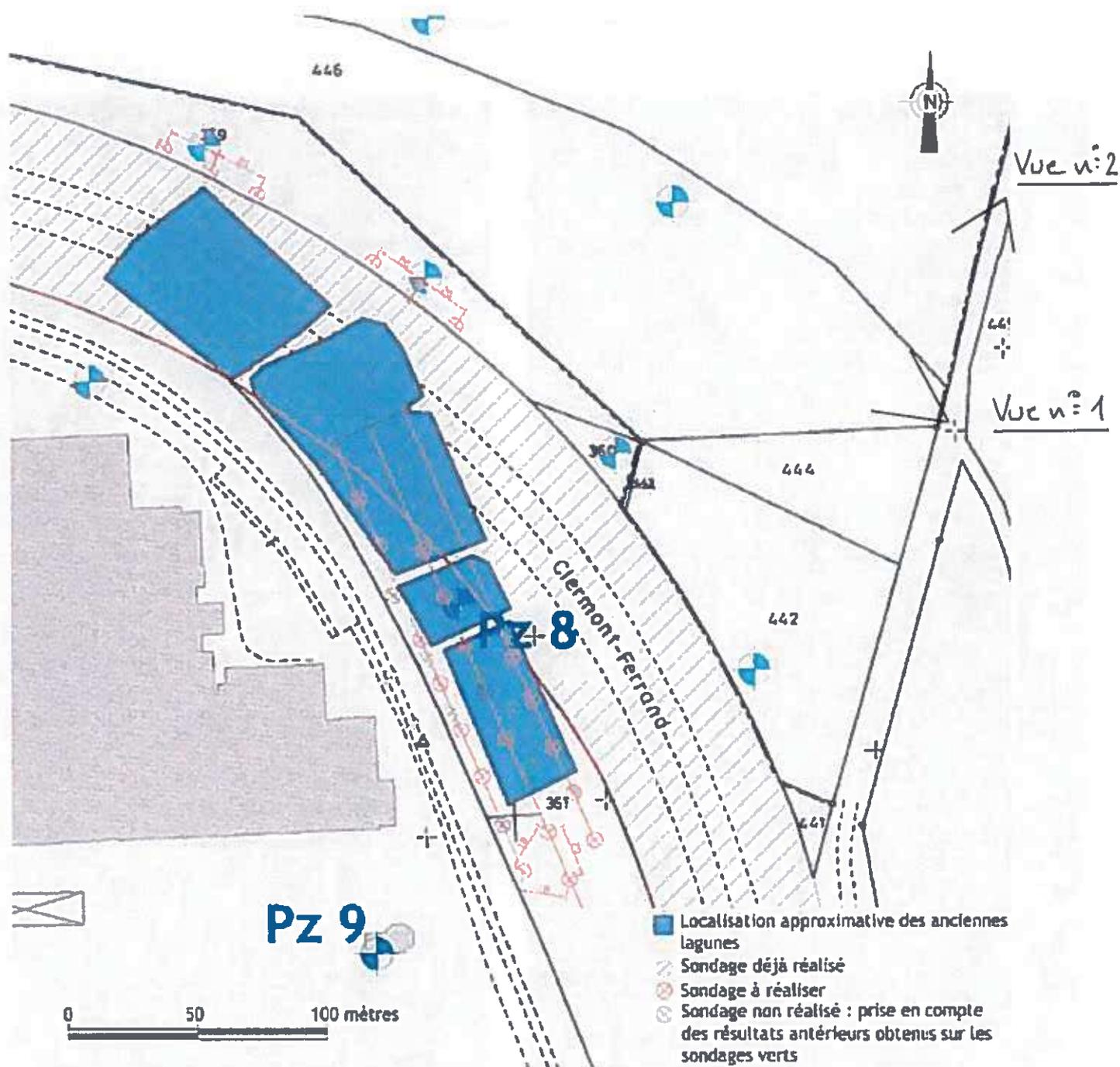
Pierre CAYLA

Approuvé par
L'adjoint au chef de l'unité
interdépartementale Cantal Allier
Puy-de-Dôme

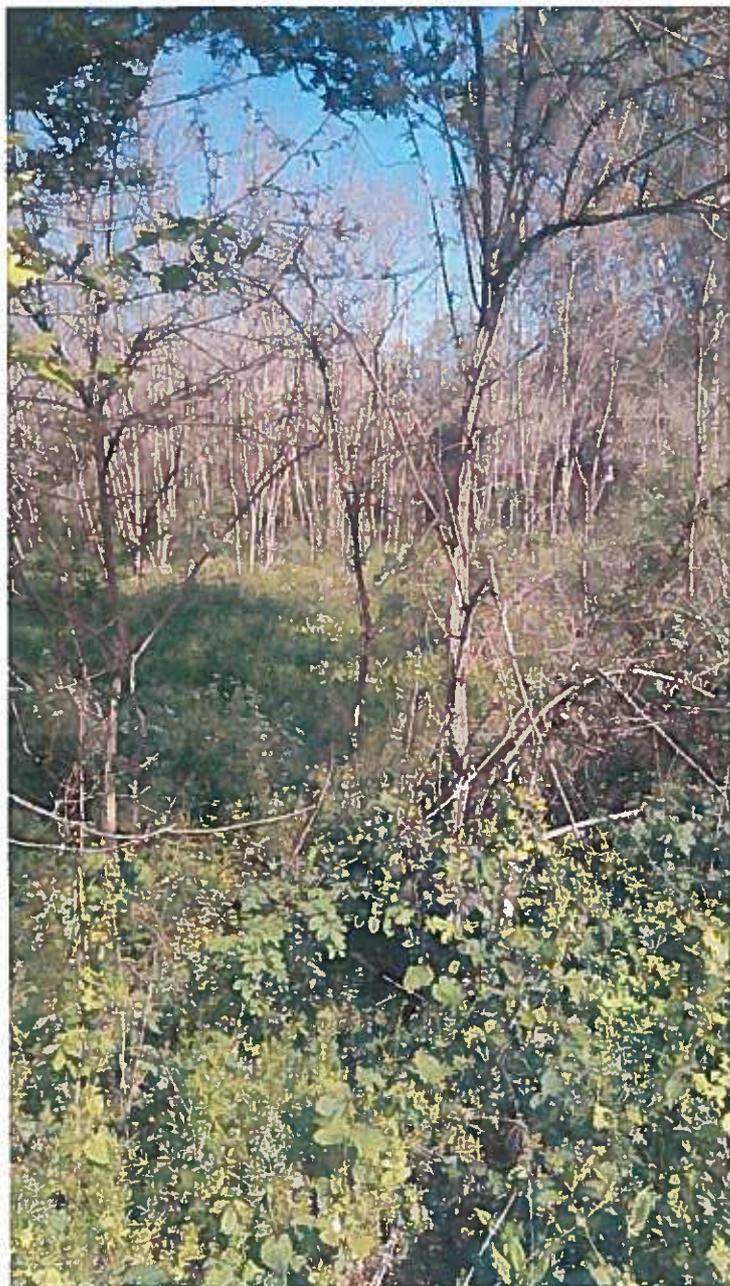


Lionel LABELLE

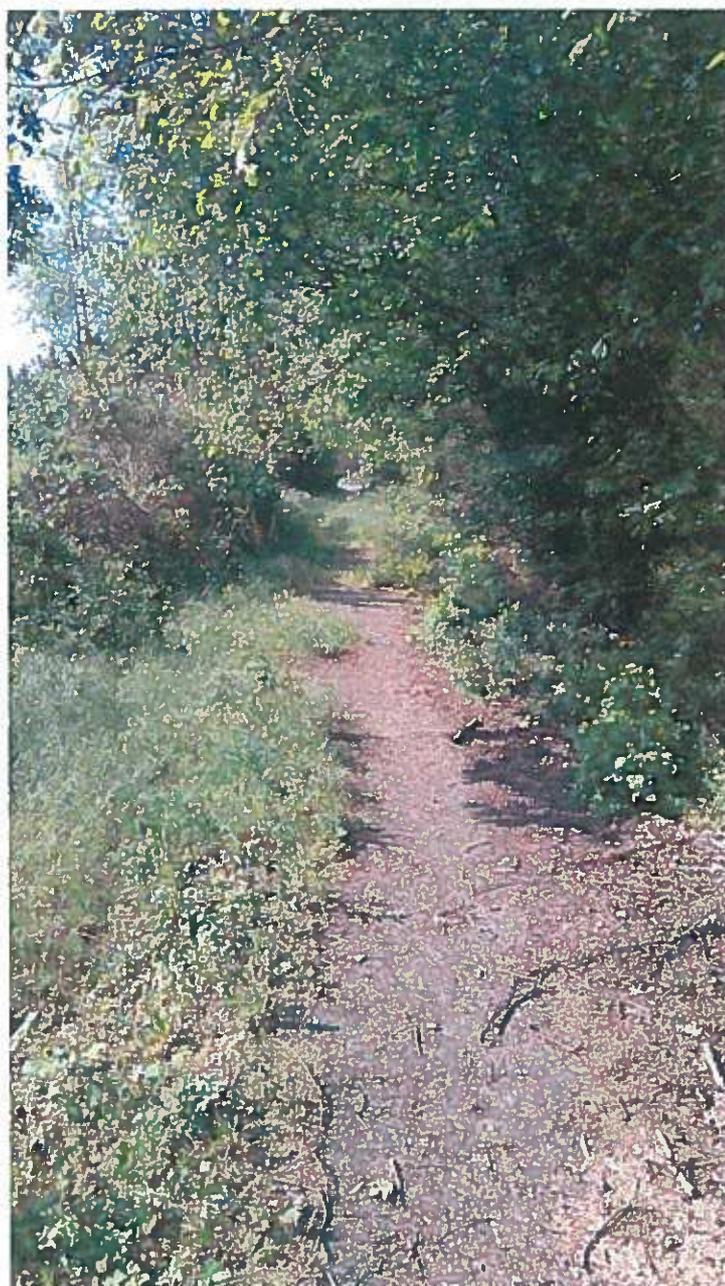
ANNEXE 1 : localisation des piézomètres



ANNEXE 2 : photographie de la zone à investiguer



Vue n° 1



Vue n° 2